

Affiché le 16 02 2021



Service émetteur :  
DGS

## SÉANCE ORDINAIRE

# PROCES-VERBAL

Le **dix-sept décembre deux mille vingt** à 18 h 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, convoqué le **11 décembre 2020**, réuni au lieu de ses séances, sous la présidence d'André HARTEREAU, Maire.

### Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN arrivé à la question n°2, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL arrivée à la question n°16, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL présent à partir de la question n°13, Christian LE BOULAIRE.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- 1) Nadia SOUFFOY a donné pouvoir à Michèle DOLLÉ,
- 2) Stéphane LOHÉZIC a donné pouvoir à André HARTEREAU,
- 3) Laure LE MARÉCHAL a donné pouvoir à Tiphaine SIRET (de la question n°1 à la question n°15)
- 4) Martine JOURDAIN a donné pouvoir à Thierry FALQUERHO
- 5) Catherine JULÉ a donné pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL
- 6) Julien LE DOUSSAL a donné pouvoir à Aurélia HENRIO (de la question n°1 à la question n°12)
- 7) Michèle LE BAIL a donné pouvoir à Christian LE BOULAIRE

### Absent(s) :

Julian PONDAVEN question n°1

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. **Yves DOUAY** désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2020**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2020.

Présents : 25	Pouvoirs : 7	Total : 32	Exprimés : 32	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé de valider le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2020.

### **2) DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte-rendu**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare : « Nous avons une question à vous poser au sujet du marché pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier dont nous avons parlé lors du Conseil Municipal du 24 septembre dernier. Vous avez choisi comme partenaire, la société TB Maestro pour un montant de 140.000€ environ. On est conscient bien sûr de la nécessité de faire un diagnostic sur la cinquantaine de bâtiments communaux mais est-ce vraiment nécessaire de passer par TB Maestro ? Est-ce que les services de la Ville ne sont pas en capacité de le faire ? Ou, autre solution, sans doute moins onéreuse, la Ville ne peut-elle pas être accompagnée par l'ADEME, l'agence de la transition écologique qui s'occupe aussi du patrimoine des communes ? »

Thierry FALQUERHO répond à Fabrice LEBRETON : « Le choix a été fait parce que c'est passé par une Commission d'Appel d'Offre. Le rôle de l'ADEME est de distribuer des subventions d'Etat et d'avoir un rôle d'aide à la décision mais pas de faire de l'expertise, ce n'est pas leur rôle. Les services sont pris sur beaucoup de choses. On a de très gros dossiers et je ne suis pas sûr qu'ils aient les compétences. On est quand même sur un projet bien spécifique où il y a des orientations à donner et ça passe par de l'audit, ça demande énormément de temps, c'est pour cela qu'on a fait appel à un cabinet. »

Monsieur le Maire ajoute : « Je suis assez d'accord avec vous sur le fait que ça fait mal de voir partir 139 000 € d'argent du contribuable sur des diagnostics. Sauf, que ce patrimoine est très conséquent et que ce diagnostic porte sur plusieurs éléments et pas uniquement les économies d'énergie mais aussi sur la structure des bâtiments, sur leur utilisation et leur rationalisation, sur les usages et les adaptations aux usages. »

Julian PONDAVEN ajoute : « C'est une action qui s'inscrit dans le cadre de Cit'Ergie, Plan Climat Energie qui vise effectivement à mesurer différents paramètres, effectivement les bâtiments, l'état de l'isolation, la consommation, les usages pour nous emmener à faire un arbitrage. C'est vrai que c'est une somme mais on estime que cela va être une aide à la décision qui va nous permettre finalement d'économiser de l'argent et de prioriser les bâtiments à isoler. On s'est posé la question de le faire en interne sauf que si on avait eu le temps ça aurait été fait depuis longtemps. »

Monsieur le Maire ajoute : « Il y a aussi des technicités différentes. On a des compétences en interne mais elles sont plutôt généralistes mais là on a besoin à la fois de thermicien, de spécialiste de la charpente, ... »

Thierry FALQUERHO ajoute : « A côté de cela, on va connaître les usages, le temps, alloués aux différents bâtiments et savoir aussi leur positionnement sur la ville par rapport à leur utilisation ... »

Présents : 26      Pouvoirs : 7      Total : 33      Exprimés : 33      Non votant : 33

**Prend acte**

Le Conseil Municipal prend note des actions engagées au titre des délégations du Maire.

### **3) ARTOTHEQUE/GALERIE - TARIF SPECTACLE "LES IMAGES FLOTTANTES"**

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 26      Pouvoirs : 7      Total : 33      Exprimés : 33  
**Unanimité**      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** le tarif du spectacle « Les images flottantes » de Patrick CORRILLON par la Compagnie Le Corridor à 8 € par personne,
- ➔ **DE DIRE QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 7088.

### **4) CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE D'HENNEBONT / VILLES PARTENAIRES FIXANT LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CAK**

Philippe PERRONNO donne lecture du bordereau.

Présents : 26      Pouvoirs : 7      Total : 33      Exprimés : 33  
**Unanimité**      Pour : 33      Contre : 0      Abstention : 0      Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE VALIDER** les termes de la convention de partenariat fixant les conditions d'accès au Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK),
- ➔ **DE DIRE QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 74748
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

### **5) THÉÂTRE À LA COQUE - CENTRE NATIONAL DE LA MARIONNETTE EN PRÉPARATION**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous voterons ce bordereau. Nous en profitons pour manifester notre soutien au monde de la culture. Le secteur culturel est particulièrement impacté par la propagation du virus Covid-19, qui a entraîné le gel des manifestations et la fermeture des cours artistiques. Dans la presse de ce matin, deux personnes du monde culturel Hennebontais se sont manifestées sur la situation en pause qu'elles

vivent. Leur crainte étant que le monde culturel ne soit pas reconnu comme utile. Comme le souligne Monsieur Serge BOULIER, « *La culture est une nourriture essentielle, un bien public, et non économique.* » Nous encourageons Le Théâtre à la Coque dans sa philosophie de repenser la culture et le théâtre, et nous félicitons le service culturel de la Ville pour sa réactivité en fonction des annonces gouvernementales. Il est essentiel que la Ville, comme l'Etat, soutienne les acteurs et les organisations culturelles. »

Monsieur le Maire répond à Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ : « On souscrit totalement à vos propos. Je pense que c'est important ce message de solidarité au monde de la culture dans le contexte COVID. Mais aussi sur ce dossier la ténacité de Serge BOULIER. Ça fait quelques années qu'il milite pour la reconnaissance de la marionnette comme un art majeur et puis remercier aussi la Ville d'Auray son Maire, son Adjoint à la Culture qui ont pris le temps dès leur élection de reprendre ce dossier. »

Claudine CORPART ajoute : « On sentira assez rapidement l'impact de cette labellisation. C'est une préfiguration car les décrets ne sont pas encore sortis mais tout est en route, c'est toujours un peu la complexité. Il y a aussi la présence du Bouffou Théâtre sur le quartier de la gare, tout ce qui va se développer autour du projet « Départ Imminent pour l'Hôtel de la Gare », toute une dynamique culturelle qui va pouvoir, aussi, s'accroître avec ce Centre National de la Marionnette. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention au fonctionnement complémentaire de 10 000 € à l'association « Théâtre à la Coque » au titre de sa structuration en cours en Centre National de la Marionnette,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

## **6) CONVENTION DE PARTENARIAT CORDÉE CORDAGE**

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ce bordereau parce qu'il permet de mettre en œuvre des actions dans le cadre de la Politique de la ville en faveur des populations fragiles du quartier de Kerihouais et nous avons pu le constater dans la presse et lors de manifestations auxquelles nous avons assisté que l'association Cordée-Cordage est bien présente au sein de ce quartier. Cependant, nous aimerions attirer votre attention sur quelques points :

- Nous avons déjà parlé lors du dernier Conseil Municipal de ces appels à projets. Evidemment c'est bien de faire appel à des associations. Mais, encore une fois on a du mal à appréhender la globalité du projet par rapport aux quartiers de Kerihouais, de Kergohic et de Kennedy et on avait discuté par rapport à l'égalité de traitement entre les quartiers mais ce n'est pas ce qu'on demande mais surtout d'identifier les personnes qui sont fragiles sur ces différents quartiers et de permettre de mettre en place des actions alors que Cordée-Cordage reste bien que sur Kerihouais.
- La deuxième chose, Cordée-Cordage, encore une fois on en a déjà parlé, fait un travail remarquable néanmoins on a du mal à apprécier le bilan des actions. Est-ce que, par rapport à ce qui s'est mis en place, on sait combien de personnes sont touchées et quelle est l'efficacité des actions ? On m'avait dit lors du dernier Conseil Municipal que tout ça existait et était chiffré mais pour l'instant nous n'avons rien eu, je ne suis pas au courant. Cela mériterait d'être affiné parce que c'est 4 500 € plus 5 000 €, ce n'est pas rien. Même si on sait que leur usage est bien fait, on aimerait avoir une meilleure évaluation des actions entreprises et savoir quelles populations sont touchées et les effets, surtout les effets. »

Lisenn LE CLOIREC répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Est-ce que si je fournis un historique des actions depuis le début, est-ce que cela pourrait répondre à vos interrogations ? »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond : « Non ce n'est pas ça. Ce sont les effets des actions. Bien sûr on peut voir plein d'actions, on peut faire un catalogue. Les actions de Cordée-Cordage je les connais bien, je suis allé sur le quartier de Kerihouais, il n'y a pas de souci. Ce qui est important c'est de mesurer les effets de ces actions. Ce sont les résultats qui nous intéressent : combien de personnes, ce que ça a permis. C'est ce que je disais, lors de la présentation du rapport de la Politique de la ville, c'est qu'en fait il y a des actions. C'est indéniable mais ce qu'on aimerait ce sont les effets de ces actions. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « On fait un bilan tous les ans de l'ensemble des actions qui ont été menées dans le cadre de la Politique de la ville et Cordée Cordage est également dans le cadre de la Politique de la ville. Ce bilan est présenté en Commission Vie et sera présenté avant les demandes des nouveaux projets qui vont arriver pour 2021. Après d'arriver à mesurer exactement ... on peut donner un nombre de jeunes qui ont été accompagnés et après de mesurer concrètement et dire quelle est la suite de leur parcours c'est quand même un peu plus compliqué car on est sur du qualitatif, on n'est pas sur du quantitatif. Ces jeunes-là, on continue à les suivre soit c'est le service « Citoyenneté-Politique de la ville », soit c'est l'association ou une autre association, soit ils sont aussi accompagnés dans le cadre de la réussite éducative. On va essayer d'être plus précis, on échangera en Commission, c'est toujours intéressant. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est un vrai sujet, l'évaluation des politiques publiques et en particulier dans le domaine du lien social. C'est un pari. On ne peut pas comparer les situations. Il y a 2 rendez-vous, c'est le calendrier de préparation des contrats pour la Politique de la ville et ça c'est au regard de l'efficacité de l'argent qui a été mis sur les actions de 2020. Exemple du club de hand : l'évaluation ne passe pas que par nous, j'ai demandé les critères à la CAF. Ce sont des domaines où c'est très délicat de parler d'évaluation. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** cette démarche de partenariat,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche pour l'application de cette délibération,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au compte 542 60 6574.

## **7) ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE :** **CONDITIONS D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous allons voter ce bordereau. Autoriser la gratuité pour les associations qui organisent des manifestations dans le cadre de la Politique de la ville est une initiative que nous soutenons. Elle va dans le bon sens. On salue bien sûr les associations qui s'investissent pour le quartier Keriouker et pour ses habitants. On n'oublie pas, non plus, évidemment, les autres associations, qui ne sont pas forcément impliquées dans la Politique de la ville, mais qui jouent aussi un rôle social important dans d'autres quartiers de la Ville. On ne remet absolument pas en cause votre décision en direction des associations qui œuvrent dans ces quartiers prioritaires, bien au contraire, mais, ce qui serait intéressant c'est de pouvoir mener une réflexion pour élargir ce genre de soutien aux associations qui agissent dans des quartiers qui connaissent des difficultés. Il y en a hélas au-delà du quartier de Keriouker. »

Monsieur le Maire répond à Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ : « De toute façon l'après COVID nécessitera un travail très fin parce que plusieurs associations souffrent sur Hennebont et on a des situations qui sont inquiétantes. »

Claudine CORPART ajoute : « Il faut attendre, on ne sait pas quand ça va reprendre. Petit à petit certaines activités reprennent, je ne suis même pas sûre que ce soit plus facile pour les associations quand on ne peut accueillir que les mineurs. Pour l'instant, les décisions prises, sur l'année 2020, ça a été de ne pas facturer et c'est évident qu'on va continuer à travailler tout ceci sur l'année 2021 et certainement rencontrer très rapidement, par thématique, les responsables associatifs pour faire un vrai bilan de cette crise sanitaire car cela va être compliqué. »

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ADOPTER** le modèle de convention relative à la réservation et l'utilisation d'une structure municipale à titre gratuit,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

## **8) ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL A KERORBEN**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de cette parcelle communale au profit de Monsieur et Madame LE GOURRIÉREC Franck au prix de 35 €/m<sup>2</sup>,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COMPAROT, Notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE** que l'ensemble des frais liés à cette cession seront supportés par les demandeurs (frais de géomètre et d'acte).

## **9) CESSION A LA COMMUNE D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN SIS AU BOUËTIEZ**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de cette parcelle privée au profit de la Ville à titre gratuit,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COULOUARN, Notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits sont budgétés (frais de géomètre et d'acte).

## **10) CESSION À LA COMMUNE D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN SIS AU QUIMPERO**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'acquisition de cette parcelle privée à titre gratuit, sachant que les frais d'acte seront supportés par le demandeur.
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître FISCHER Bruno, Notaire à Hennebont.

## **11) CESSION À LA COMMUNE D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN SIS À CHATEAUNEUF**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de ce délaissé de terrain privé, dont la surface sera déterminée après bornage, au profit de la Ville, à titre gratuit,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître COMPAROT, Notaire à Hennebont,
- ➔ **DE DIRE** que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune et que les crédits seront ainsi budgétés.

## **12) CESSION À LA COMMUNE D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN SIS À SAINT-GERMAIN**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 26	Pouvoirs : 7	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** la cession de cette partie de parcelle privée au profit de la Ville à titre gratuit,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître BOUTET, Notaire à Languidic,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits devront être budgétés (frais de géomètres et d'acte).

## **13) COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT : CONVENTION POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2021-2026**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare : « Avant c'était de la compétence de la Commune, c'est passé à l'Agglomération et ça revient à la Commune pour une partie. On a créé une strate l'Agglomération qui est au-dessus mais qui redonne la compétence, tout du moins une partie à la Commune : c'est étonnant. »

Thierry FALQUERHO répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Il ne faut pas tout confondre. Tous les investissements sont portés par Lorient Agglomération, même si on y contribue, on n'est pas quand même pas sur le même degré d'investissements. »

Monsieur le Maire ajoute : « Et justement dans ce transfert de compétence, il a été prévu dans le transfert des charges que la Ville conservant l'entretien de ce qu'il y a en surface, on n'a pas tout transféré sur un plan financier. »

Yves GUYOT ajoute : « En fait la compétence de Lorient Agglomération porte justement sur ce qui est vraiment très très lourd en termes d'investissements, ça veut dire tout ce qui est souterrain. C'est ça la différence entre la proximité et les investissements lourds. Ça explique la différence entre les deux. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés :	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les termes de la convention, annexée à la présente délibération, dans le but de confier la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine affecté à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à la Commune d'Hennebont,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention annexée à la présente.



## **14) CONVENTION MULTI-SERVICES 2021 - 2022 - 2023 AVEC LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU MORBIHAN (FDGDON 56)**

Peggy CACLIN donne lecture du bordereau.

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les termes de la convention, annexée à la présente délibération,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment pour signer la convention annexée à la présente,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits seront budgétés.

## **15) LABELLISATION CITÉS FLUVIALES**

Frédéric TOUSSAINT donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter pour ce bordereau parce qu'effectivement qu'Hennebont puisse se positionner comme cité fluviale évidemment on le souhaite depuis très longtemps et cela va permettre un plus en terme d'attractivité notamment pour un tourisme dit peut-être alternatif. Là aussi, on peut évoquer la discussion que nous avons eue à propos du camping : on avait dit que tout ce qui était autour du canal finalement ça ne servait pas tellement le camping puisque que c'était un début et une arrivée de balade. Je suis ravi de tenir compte le fait qu'Hennebont puisse se situer dans le réseau des cités fluviales et justement ce canal, le canal jusqu'à Pontivy, le canal de Nantes à Brest est un réseau qui se développe énormément notamment sur ce tourisme alternatif et évidemment pour les piétons, les cyclistes, les cavaliers cela va permettre de se positionner en terme d'hébergement pour aller à travers la Bretagne. Quand on a dit ça, ça sous-entend maintenant qu'il va falloir en terme d'accueil, de communication mais aussi de visibilité, qu'il va falloir faire tout un travail sur la Ville pour que justement, à Hennebont, nous soyons à la hauteur de ce label. Nous allons travailler sur le camping qui sera un sacré outil pour cet accueil. Il y a aussi l'écluse de Polvern qui pourrait être intéressante, même si ce n'est pas de la compétence de la Ville mais de la Région. Ce serait intéressant de faire un lien entre le camping et Polvern pour justement développer ce tourisme à l'image de ce qui se passe entre Redon et Nort-sur-Erdre qui est assez remarquable. Nous nous félicitons de cette demande de labellisation. »

Monsieur le Maire ajoute : « On va poursuivre de façon collective et s'inspirer des expériences des autres cités fluviales. »

Présents : 27	Pouvoirs : 6	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** l'engagement de la collectivité dans cette labellisation pour 2021,
- ➔ **D'ADHÉRER** de ce fait à l'association Escales Fluviales,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 320-95-6281

## **16) MORBIHAN ÉNERGIES : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Effectivement Hennebont est relativement bien placée. Ce rapport nous permet de nous rendre compte de la politique départementale en terme d'électricité mais aussi de transition énergétique. On s'aperçoit qu'il y a des choix politiques qui sont faits notamment des choix technicistes qui s'orientent vers l'hydrogène et vers le numérique. Il y a une foi dans ces deux domaines de la part du Conseil Départemental et de son Président Jo BROHAN que j'ai découvert et qui est très présent dans ce document. C'est un choix d'aller vers l'hydrogène, vers ce type d'énergie. On verra si c'est forcément ça la solution. Il y a un mot absent c'est la sobriété énergétique et on trouve que c'est important et qu'elle n'apparaît pas dans ce document. Au contraire, il est prévu de développer un data center, une smart city. Il y a également une foi dans le numérique à côté de l'hydrogène. Il y aurait la possibilité de la faire apparaître dans la politique départementale. Le troisième point c'est l'éclairage public, nous ici on est en train de travailler sur cette réduction de l'éclairage notamment pour permettre cette vie nocturne de vivre. C'est assez éloquent quand on voit ce qui est écrit. Je cite « des rues bien éclairées et des monuments mis en valeur par des illuminations ». Il y aurait peut-être possibilité d'aller vers cette réduction d'éclairage public. »

Thierry FALQUERHO répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Juste une précision, je ne sais pas si tu as remarqué les consommations énergétiques sont en baisse dans le Morbihan depuis des années et l'objectif est d'avoir une production énergétique vers de la biomasse ou du biogaz sur le département. Ils se rendent compte que les circuits courts, à ce jour, amènent beaucoup de camions à tourner sur la Bretagne. Ils tendent à réduire leur impact via une consommation de gaz naturel qui pollue beaucoup moins qu'un véhicule diesel. »

Pierre-Yves LE BOUDEC répond : « Thierry FALQUERHO a raison et c'est indéniable qu'on tend vers une réduction des gaz à effet de serre. Par contre, en matière d'énergies renouvelables, c'est le photovoltaïque qui domine sur le Morbihan mais on s'aperçoit que c'est très timide et comparé à d'autres départements, par exemple, le Finistère on est en deçà et on a un retard très conséquent. »

Monsieur le Maire ajoute : « C'est bien noté, il y a une vraie problématique des politiques publiques en matière énergétique. Il y a aussi des engagements que Lorient Agglomération a pris sur sa capacité à produire ici localement avec d'autres débats sur les éoliennes, sur les fermes photovoltaïques auxquels je vous invite à participer. En tout cas ce rapport départemental peut nous aider à argumenter de façon précise. »

Présents : 28      Pouvoirs : 5      Total : 33      Exprimés : 33  
**Prend acte**      Non votant : 33

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2019 de Morbihan Énergies.

## **17) LORIENT AGGLOMÉRATION - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « C'est avec grande attention que nous avons examiné le rapport d'activité de Lorient Agglomération. C'est une mine de renseignements qui ne peut, à notre avis, se limiter à un simple vote sans explication. Les sujets sont nombreux : politique de développement touristique, économique, bilan sur les mobilités qu'elles soient douces ou autres... Ce vote aurait justifié d'une part une séance exceptionnelle de présentation. Il convient en effet de préciser à quels points les enjeux débattus à l'Agglomération sont les

fondements de la politique que nous exerçons ensuite au niveau local, au niveau de notre cité. Prenons un seul exemple pour ce soir car le temps nous est compté et 31 bordereaux doivent être examinés. Nous nous limiterons aux seuls mobilités et transports en commun. Depuis plusieurs mois, et suite au déploiement du nouveau plan Triskell, nous souffrons à Hennebont du manque de transports en commun. Nous en voulons pour preuve les nombreux témoignages d'Hennebontais lors des rencontres organisées par le cabinet Particules par exemple, ou, plus récemment, lors de notre mission de portage de colis auprès des plus anciens. Beaucoup de ces personnes, isolées ou en situation de précarité, nous ont parlé de leurs difficultés à se déplacer faute de bus suffisants. Je pourrai poursuivre notre questionnement sur d'autres domaines. Voilà pourquoi nous demandons de présenter ce rapport 2019 lors d'une séance exceptionnelle comme cela a été fait par le passé par le Président MÉTAIRIE. Je demande donc au Vice-Président Pascal LE LIBOUX de se rapprocher du Président Fabrice LOHER pour lui soumettre notre proposition.

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO : « Sur cette question-là c'est très facile de mettre cela en œuvre. On est en début de mandat. Je vais demander à Pascal LE LIBOUX s'il peut porter la question auprès de Lorient Agglomération. Ce qui serait apprécié c'était la présence de la Directrice Générale des Services (DGS) sur certains aspects techniques. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Fabrice LOHER est déjà venu 2 fois à Hennebont depuis qu'il est élu. On peut lui demander une 3<sup>ème</sup> fois sachant que le bilan 2019, ce n'est pas son bilan non plus. Je pense que le bon interlocuteur c'est en effet la nouvelle DGS qui était précédemment DGA Ressources qui, elle, est tout à fait capable de porter le bilan et de le présenter et de l'expliquer. Je pense qu'elle sera tout à fait preneuse de cette intervention que je vais lui demander dès la semaine prochaine ».

Monsieur le Maire ajoute : « En termes de calendrier, je pense qu'il faudrait organiser cette réunion avant Pâques. Sur le réseau de transport, oui il y a une insatisfaction ».

Laure LE MARÉCHAL ajoute : « Demat d'an holl, bonjour à tous, Je souhaite faire un focus sur la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs par le groupe RATP Dev avec lequel Lorient Agglomération a signé un contrat de concession.

La refonte du réseau de transport collectif a permis, avec notamment « le moins de km, mieux de km » de diminuer le coût du service total de 1 292 000 € entre 2018 et 2019. C'est 537 792 kms de moins de parcours entre ces deux années, soit une baisse de 6,28 %.

Plusieurs points positifs ont pu être mis en place lors du dernier mandat tel que l'augmentation de la plage horaire répondant à une demande, notamment des étudiants de l'UBS pour bénéficier des conférences et animations du campus jusqu'à la fin, des employés du GHBS ou des grandes surfaces dont les horaires de fin sont vers 21h ou 22h.

On peut noter aussi l'instauration d'une tarification solidaire pertinente. Notons que sur ce point, une tranche supplémentaire aurait permis à des familles aux revenus moyens de bénéficier d'une tarification plus adaptée. Pour revenir à la très bonne gestion financière de notre délégué sur l'année 2019, je trouve dommageable que ce gain n'ait pas accompagné, par exemple, un service supplémentaire aux heures pleines, avec l'instauration de plus de bus express sans arrêts, ou presque sans arrêts intermédiaires, ce que recherchent les salariés.

Le réseau a connu une hausse de fréquentation en 2019. La refonte du réseau a certes répondu à de nombreuses attentes, mais il nous faut continuer à développer et adapter les services publics de transport en innovant et en optimisant les liaisons des différents modes de transport entre eux. Ceci afin de contribuer à relever les défis climatiques. »

Aurélia HENRIO répond « Je me permets d'intervenir après les propos de Madame LE MARÉCHAL. Il y en a en effet un peu plus de bus express pour permettre notamment aux étudiants de l'UBS de se rendre à Lorient mais j'insiste surtout sur les difficultés quotidiennes que rencontrent des habitants d'Hennebont pour se déplacer dans la ville. Je pense notamment à ceux de la rive droite, par exemple aux lycéens de Saint-Caradec qui sont obligés de faire 20 à 25mn de marche pour se rendre à Saint-Hervé, l'arrêt le plus proche, pour se rendre au Lycée Victor Hugo. A Hennebont, on a perdu 3 lignes de bus et le découpage a été très mal géré. Je

pense aussi aux personnes âgées des quartiers où j'ai fait la distribution des colis de Noël. Elles m'ont dit qu'elles se sentaient isolées faute de bus, qu'elles n'avaient plus la possibilité de se déplacer convenablement à cause d'un manque de bus. Je leur ai parlé des navettes mises en place par le CCAS mais elles m'ont dit qu'elles n'en avaient jamais entendu parler. Et ça reste un peu plus cher et c'est donc dommageable. Beaucoup de personnes ont renoncé à prendre leur carte CTRL car ça devient problématique de se déplacer en bus sur des distances courtes, dans la ville. Beaucoup de personnes se déplacent à pied ou en voiture, ce qui crée notamment des engorgements au niveau du pont Jehanne la Flamme. »

Christian LE BOULAIRE ajoute que la réforme des transports a apporté des problèmes sur les transports scolaires avec des retards tous les matins.

Monsieur le Maire répond à Aurélia HENRIO et Christian LE BOULAIRE : « En fait ça va dans les deux sens, il y a le manque de bus pour aller de la rive droite vers la rive gauche et il y a les bus en retard de la rive gauche qui vont vers la rive droite. Ces problèmes-là sont identifiés. »

Yves GUYOT ajoute : « A la lecture du rapport d'activité, j'ai trouvé un très fort mécontentement parce que la refonte du réseau nous avait été présenté à moyens constants au départ et la promesse n'a pas été tenue. Quand on voit qu'il y a une progression de la fréquentation ça veut dire que globalement les choses ont été intelligemment faites sur la conception même du réseau et à partir du moment où il y a plus de fréquentation. Il y a plus de gens contents que de gens mécontents. On a beaucoup entendu les gens mécontents mais on n'entendra jamais, même dans une refonte très pertinente, les gens contents. On a eu plus de plaintes parfois qui étaient irrecevables vu le côté dérisoire du motif de la plainte, du genre 100 mètres à faire en plus, et à côté de cela il y a des tas de demandes qui n'ont pas été entendues. Je pense en particulier aux collégiens de la rive droite, c'est un vrai problème et il faut absolument que l'on relance ou qu'on remette en évidence le besoin de transport du matin pour les collégiens de la rive droite en particulier. A part cela, Hennebont n'a pas quand même pas été totalement oubliée puisqu'il y a eu une augmentation des fréquences mais on peut imaginer qu'à budget constant il y aurait eu une satisfaction nettement supérieure et franchement je trouve cela très très décevant. »

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Je voudrais revenir là-dessus. Ce nouveau réseau qui a été mis en place en 2019, vous l'avez voté puisque vous étiez à Lorient Agglomération. Il y avait deux lignes à l'origine, une qui passait par Languidic et une par Lochrist qui passaient par le centre-ville. On peut rappeler qu'aujourd'hui seule la ligne 14 y passe. Autrement tous les autres bus ne passent plus par le centre-ville. Lorsqu'on était avec le cabinet Particules, c'est ce qu'on nous a dit : le bus qui ne passe plus dans le centre-ville pour aller à Lorient c'est un véritable problème, notamment pour les personnes âgées et ça c'est quelque chose d'important. Je tiens juste à dire aussi et je suis content, Yves, que tu rappelles que c'était à moyens constants. Si on rappelle bien le contrat qui a été donné à RATP Dev c'est quand même de faire des économies sur la gestion, effectivement il y a eu des économies de faites. Je tiens à préciser le cas des lycéens Hennebontais qui vont à l'école, à Lorient. Avant cette refonte de 2019, ils étaient directement conduits à Colbert ou Dupuy de Lôme et aujourd'hui ils arrivent à la gare d'échanges et ils sont obligés de prendre un autre bus pour se rendre à leur lycée et ils arrivent systématiquement en retard. Je suis désolé mais on ne peut pas dire que l'offre de service est bonne et faites six mois de transport en commun et vous verrez. On aura beaucoup de mal à trouver des personnes véritablement satisfaites. En conclusion, plutôt que d'avoir ce rapport car évidemment on demande à la RATP Dev de faire un bilan, est-ce qu'on ne pourrait pas et c'est une demande que je formule à Pascal LE LIBOUX de créer un comité d'usagers qui rendrait un avis sur les transports en commun. »

Monsieur le Maire répond à Pierre-Yves LE BOUDEC : « Tout service en Délégation de Service Public a forcément un comité des usagers des services publics. Après ce sont des arbitrages qui se font et à quel niveau ils se font. Ce que je propose ce soir c'est que sur l'ensemble du rapport le sujet majeur abordé c'est celui des transports. Je propose qu'un extrait du procès-verbal du Conseil Municipal sur cette question soit adressé au Président de Lorient Agglomération. Ça me paraît être constructif sachant que la majorité actuelle n'est pas celle d'hier. »

Pascal LE LIBOUX ajoute : « Sur la question du comité des usagers, il a été mis en place sous l'ancienne mandature aussi un projet d'administration partagée et dans ces actions-là, la 1<sup>ère</sup> c'est justement de mettre en place de façon « barométrée », des enquêtes de satisfaction d'usagers, pas seulement sur le réseau de transport, sur la collecte aussi, ... Ce n'est pas encore en place mais ça va venir. Cette problématique des transports elle n'est pas qu'hennebontaise, à chaque Bureau de l'Agglomération, ça revient. Les maires des communes rurales trouvent qu'ils ne sont pas suffisamment desservis, que le transport scolaire ça ne marche pas, ... C'est sûr qu'il y a une insatisfaction globale partagée par l'ensemble des nouveaux élus, ça c'est très clair. »

Présents : 28      Pouvoirs : 5      Total : 33      Exprimés : 0  
**Prend acte**      Non votant : 33

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2019 de Lorient Agglomération.

## **18) OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021**

Pascal LE LIBOUX donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Permettre l'ouverture des commerces le dimanche va à l'encontre des valeurs politiques et sociales que nous portons. Je vais essayer de ne pas être « too much », et ne ferai pas à nouveau un cours d'histoire mais rappellerai quand même que nous devons défendre cet héritage social, ces acquis sociaux obtenus après des combats de hautes luttes. L'objet de notre intervention est tout autre ce soir. A qui profitent ces ouvertures dominicales ? Est-ce que les enseignes de nos zones commerciales pourraient souffrir d'une fermeture dominicale ? En ce mois de décembre, je me plais à rêver d'une décision collégiale qui renoncerait à autoriser ces ouvertures. En effet, lors de votes précédents, nous avons pu noter que quelques conseillers de la majorité ne partageaient pas votre vote. Comme nous avons pu le lire dans le dernier numéro d'Hennebont mag, dans votre double page explicative, pages 12-13, vous êtes actuellement pleine réflexion. Je me permets de vous citer : « Comment dynamiser le commerce de proximité présent en centre-ville ? Comment favoriser le maintien des commerces existants ? ». Et à mes yeux la plus importante : « Comment inciter les Hennebontais à fréquenter les commerces du centre-ville ? ». Pensez-vous très honnêtement que cette décision va dans le sens de ce que vous préconisez ? Enfin, Monsieur le Maire, allez-vous être cohérents avec le vote que vous avez exprimé lors du dernier Conseil Communautaire au sujet de l'ouverture des commerces le dimanche ? »

Gwendal HENRY ajoute : « Se pose effectivement la question de la pertinence de l'ouverture des commerces le dimanche. On voit que ce sont des mesures qui profitent surtout aux commerces dits essentiels, des commerces de périphérie peu compatibles avec le développement durable ou qui favorisent l'utilisation de la voiture, où l'on a des problématiques sociales par rapport au travail précaire, par rapport aux sous-traitances à bon marché et un besoin de surfaces foncières importantes. Artificialisation des terres agricoles, désertification des centres-villes et un coût énergétique non négligeable que cela entraîne. Sur ce commerce dit essentiel, les grandes surfaces, on voit qu'elles appartiennent à des grandes enseignes nationales qui ont développé leur propre site de vente en ligne. Ce sont des enseignes qui par rapport au COVID ont été mieux armées que les petits commerces, qui ont été moins impactées. Pendant le confinement, on pouvait voir que leurs parkings étaient pleins. Ce sont des grandes surfaces qui ont aussi profité de l'autorisation préfectorale spéciale pour ouvrir 5 dimanches en novembre comme les autres commerces. Cela ne profite pas aux commerces dits non essentiels aux petits commerçants qui souffrent actuellement. Ça leur impose une concurrence accrue des grandes surfaces même le dimanche. Un jour supplémentaire leur est imposé. On s'interroge aussi sur les effets de la loi MACRON 2015 sur le commerce de proximité, je n'ai pas trouvé d'enquêtes qui indiquaient que l'ouverture du dimanche profitait aux petits commerces et on voit que c'est toujours difficile aujourd'hui pour les commerçants lorsqu'ils arrêtent leur activité de trouver un repreneur.

Pascal LE LIBOUX rappelle souvent que cette décision d'ouverture 5 dimanches c'est un choix d'endiguement, un choix pour éviter les disparités entre les communes de Lorient Agglomération mais est-ce que c'est très efficace. On voit que cette année Lorient ouvrira 6 dimanches. Nous on reste sur 5, peut-être que demain ce sera 7. Ce n'est pas un argument qui moi me satisfait. Est-ce un choix de société ? C'est l'offre qui crée la demande. Pour avoir travaillé dans une grande enseigne en 2011 où le commerce ouvrait le dimanche, le magasin était à l'époque désert. Il fallait faire des offres promotionnelles pour attirer le client. Et on voit aussi au niveau des salariés ce n'est pas non plus un choix puisqu'il faut les inciter à travailler volontairement avec des contreparties financières. Qu'est-ce que l'on veut faire du dimanche, est-ce que l'on veut en faire un jour pour consommer ou un jour pour contempler ? Il y a une vision consumériste de l'économie dans le 1<sup>er</sup> cas, dépenser pour dépenser souvent pour des biens d'importation qui ne profite pas à l'emploi local. Et dans le 2<sup>ème</sup> cas, contempler, c'est consacrer le dimanche à la vie de famille, aux ballades, au sport, aux loisirs, à la culture ... C'est un jour par semaine où on oublie l'argent. Ce sera un vote contre pour exprimer un refus de l'ouverture le dimanche des grands magasins et un vote pour soutenir le petit commerce qui a beaucoup souffert cette année et un vote pour préserver ce jour hebdomadaire propices aux échanges interpersonnels et familiaux. »

Fabrice LEBRETON répond « Nous nous félicitons de la prise de position de Gwendal HENRY. Elle rejoint celle que nous avons toujours défendue. C'est très bien qu'au sein de la majorité, il y ait une voix qui aille dans notre sens. »

Monsieur le Maire ajoute : « Ne nous trompons pas de débat. Je pense qu'aujourd'hui les personnes qui sont contre le travail de dimanche, il y en a un certain nombre, le vote c'est ne pas prendre part au vote parce que prendre part au vote c'est qu'on rentre dans le débat du dimanche. Attention il y a des signes politiques dans le vote. Voter en faveur, c'est en faveur de 5, voter contre ça veut dire y'en a trop ou y'en a pas assez. Il y a d'autres manières de donner son sentiment comme cela a été fait par Gwendal HENRY sur la valeur argent, sur le débat de société mais il y aussi une certaine logique, la vente en ligne c'est tous les jours et même de nuit. Aujourd'hui il y a un vrai débat à ce niveau-là c'est comment contourner, c'est d'ailleurs un petit peu la position que Pascal LE LIBOUX a défendu, de contourner pour qu'on n'arrive pas aux 12 dimanches prévus par la loi et qu'on ait une forme de concertation.

Il ne faut pas trop se tromper dans la façon de voter. Pour moi, le geste « révolutionnaire » c'est de dire ce n'est pas mon débat, je ne conçois pas qu'on puisse avoir une activité commerciale le dimanche. Lisez la dernière phrase « d'approuver les dates d'ouverture », C'est un vote sur les dates, ce n'est pas un vote sur la finalité. C'est mon sentiment. »

Pierre-Yves LE BOUDEC ajoute que « Le vote est de dire que ces dates d'ouverture ne conviennent pas. »

Michèle DOLLÉ ajoute : « Il y a eu là deux dimanches ouverts. Je suis allée hier dans une boutique du centre-ville, elle était ravie de son dimanche parce qu'elle a fait son chiffre et elle attend le dimanche suivant. Cette personne elle est toute seule dans sa boutique, son chiffre d'affaire c'est son revenu, c'est sa survie et elle m'a dit qu'elle n'avait jamais aussi bien travaillé cette année et ce n'est pas un commerce dit essentiel. Le problème est qu'on oppose les petits commerçants et les grandes surfaces. Je ne suis pas favorable au travail le dimanche, je ne le serai jamais mais, par contre, il y a une liberté à laisser aussi. »

Gwendal HENRY ajoute : « Pour parler des petits commerces, ce n'est pas parce que cela ouvre le dimanche qu'ils ont plus de monde. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Personnellement je trouve que c'est un faux débat parce qu'au jour d'aujourd'hui qu'est-ce qui empêche les grandes surfaces d'ouvrir le dimanche matin. On se focalise sur les grandes surfaces. L'arrêté devrait être ces grandes surfaces n'ont plus le droit d'ouvrir le dimanche matin. Là on leur donne la liberté d'ouvrir un peu plus... Le débat est compliqué. »

Christian LE BOULAIRE déclare « Nous voterons ce bordereau car nous sommes contre le travail le dimanche. Ce bordereau a un sens unique d'autoriser le minimum prévu par la loi. »

Aurélia HENRIO déclare « C'est un sujet qui me tient à cœur car moi-même je travaille le dimanche dans un commerce essentiel. Madame DOLLÉ, je vous invite à m'accompagner un dimanche et je vous présenterai des commerçants, en essentiel, dont certains ont réussi à rester ouverts mais qui ont perdu jusqu'à -75% de leurs chiffres d'affaires. Je suis tout à fait d'accord avec Gwendal HENRY. Je fais une différence entre le commerçant qui ouvre le dimanche et qui ne demande pas à ses employés de venir travailler, et ceux qui obligent leurs salariés à le faire car ces derniers n'ont pas la possibilité de refuser. »

Monsieur le Maire ajoute : « Je pense qu'il y a des situations extrêmement diverses, des angles différents. Je pense que sur le fond, il n'y a pas, ici, beaucoup de défenseurs du travail du dimanche. Après il y a deux stratégies, celle de contingenter et de réguler sur un territoire qu'est le Pays de Lorient pour éviter des concurrences déloyales. De toute façon, je rappelle que tout commerce peut ouvrir le dimanche à partir du moment où il n'emploie personne et que toutes les grandes surfaces peuvent ouvrir tous les dimanches à partir du moment où ils ont de l'alimentaire. Là, on est en train de se diviser sur le commerce, la vraie concurrence et je pense qu'on vous proposera au mois de janvier une délibération concernant Amazon et son implantation sur le territoire, on essaiera de se concerter sur cette question-là qui a été posée entre autres par le Conseil Municipal de Quimper. Mon vote c'est ça c'est un vote défensif mais absolument pas un vote d'approbation du travail du dimanche. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 32	
Unanimité	Pour : 17	Contre : 11	Abstention : 4	Non votant : 1

Votes individuels :

Contre : 11

- 1) Yves GUYOT
- 2) Roseline MALARDÉ
- 3) Frédéric TOUSSAINT
- 4) Peggy CACLIN
- 5) Anne-Laure LE DOUSSAL
- 6) Gwendal HENRY
- 7) Pierre-Yves LE BOUDEC
- 8) Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ
- 9) Fabrice LEBRETON
- 10) Aurélia HENRIO
- 11) Julien LE DOUSSAL

Abstentions : 4

- 1) Julian PONDAVEN
- 2) Marie-Françoise CÉREZ
- 3) Laure LE MARÉCHAL
- 4) Tiphaine SIRET

Non votant : 1

- 1) Catherine JULÉ

Le Conseil Municipal a décidé

➔ D'APPROUVER les dates d'ouverture proposées, ci-dessus.

## **19) CRÉATION DU BUDGET ANNEXE CAMPING**

Yves DOUAY donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, nous allons demander pour ce bordereau un vote séparé :

- Le premier pour la mise en régie du camping.
- Le second pour le budget annexe.

On va commencer par le budget annexe pour lequel nous pourrions nous abstenir. Notre vote dépendra des réponses que vous nous apporterez. Vous nous demandez, ce soir, d'approuver la création d'un budget d'un budget annexe « Camping Municipal d'Hennebont » à compter de l'exercice comptable 2021. Sur ce point, nous n'avons pas, pour le moment, suffisamment d'éléments pour accepter sa création. Que ce soit pour les dépenses et les recettes d'investissement et celles de fonctionnement, nous n'avons aucun chiffre. Allez-vous bâtir ce budget annexe à partir, entre autres, des éléments financiers qui nous ont été présentés dans le rapport annuel du délégataire lors du Conseil Municipal de septembre dernier ? Certes, ce budget doit être créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais nous aimerions, avant de voter, avoir de plus amples informations. Quant au 1<sup>er</sup> point, la mise en régie du camping, nous voterons bien sûr « pour » puisque nous l'avons toujours défendue. Pour rappel, en 2016, nous avons manifesté notre opposition à votre choix de confier la gestion du camping à un délégataire privé. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Ce n'est qu'un principe, on ne vote pas un budget. Le budget on va le préparer pour 2021 mais à partir du moment où l'on décide de mener un service en régie on a l'obligation de créer un budget annexe. Donc un vote séparé ce n'est pas possible. »

Fabrice LEBRETON ajoute : « Mes collègues et moi-même sommes d'accord pour voter ce bordereau dans son intégralité puisque, pour nous, l'important c'est la mise en régie du camping que nous souhaitons depuis longtemps. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<u>Unanimité</u>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

#### Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'ACTER** la mise en régie de ce service
- ➔ **DE CRÉER** un Budget Annexe « Camping Municipal d'Hennebont » à compter de l'exercice comptable 2021,
- ➔ **DE DIRE** que ce budget sera soumis à la TVA,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre.

## **20) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Fabrice LEBRETON déclare « Sans surprise, comme nous n'avons pas voté votre budget en février dernier, nous voterons contre cette Décision Modificative du Budget non sans avoir, préalablement, émis quelques remarques. Elles concernent la partie « Dépenses » de la section de fonctionnement. A la dernière ligne du tableau, on peut lire que vous proposez de retirer – 24 377 € pour l'entretien des bâtiments. Cette proposition nous surprend car elle nous paraît aller à l'encontre de la politique de rénovation patrimoniale décidée avec la mise en place du Schéma Directeur Immobilier voté en septembre dernier. Vous amputez les dépenses de fonctionnement de près de 25.000€ pour l'entretien des bâtiments communaux alors que vous-même avez dit, Monsieur le Maire, « qu'il ne faut pas attendre qu'ils soient en souffrance pour intervenir ». Lors de l'étude d'un bordereau précédent, Aurélia HENRIO a fait référence au programme « Dynamisation du cœur de ville »



engagé par la Ville. J'y fais aussi allusion puisque la question patrimoniale est, comme le commerce, l'un des champs de réflexion. Les questions qui sont posées, toujours à la page 13 du dernier numéro d'Hennebont mag, sont pertinentes. Je me limite à la première : « Comment entretenir et valoriser le patrimoine hennebontais ? » Est-ce en retirant près de 25.000 € du budget Ville que vous allez pouvoir le faire ? Lors du Conseil Municipal de septembre, nous avons aussi émis des doutes quant à vos capacités financières à entretenir et à rénover les 48 bâtiments communaux au vu de « l'environnement budgétaire bouleversé » pour reprendre les termes de Stéphane LOHÉZIC et au vu aussi de projets que vous avez décidés. Les doutes, pour ne pas dire les craintes, que nous avons exprimés dans le passé semblent donc se confirmer à la lecture de ce bordereau. »

Monsieur le Maire répond à Fabrice LEBRETON : « Vous comprenez qu'il y a eu le COVID en 2020. Donc on sera très très loin des taux de réalisation. On va sans doute avoir un excédent qui va dépasser 1,5 million € en fin d'année. Et là je pense que si cette ligne-là est en dépenses de fonctionnement et doit représenter des travaux que l'on n'est pas en capacité de réaliser compte-tenu des délais. C'est un report, un glissement. C'est une grande partie du travail que nous aurons à faire en janvier et février, c'est de voir les effets COVID sur les investissements. »

Thierry FALQUERHO ajoute : « Les entreprises aussi étaient en chômage technique, donc on a eu beaucoup de reports sur énormément de choses qu'on a essayé de compenser sur le dernier semestre. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** la décision modificative N° 3 2020 du budget principal de la Ville d'Hennebont.

## **21) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PORT**

Jean-François LE CORFF donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** la décision modificative 2020 du budget annexe du Port.

## **22) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET QUIMPÉRO**

Yves GUYOT donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **D'APPROUVER** la décision modificative 2020 du budget annexe du Quimpéro.

## **23) FONDS DE SOUTIEN RELATIF AUX EMPRUNTS STRUCTURÉS À RISQUE : DISPOSITIF DÉROGATOIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE DÉCIDER** la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour l'emprunt : 215600834 – D001 –Cc001 MON278534EUR/0297687001

## **24) GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉS PUBLICS : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CAO VILLE**

Roselyne MALARDÉ donne lecture du bordereau.

Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ déclare « Nous allons voter ce bordereau sans problème. Nous en profitons pour vous dire que nous aimerions, à l'avenir, participer à l'élaboration des cahiers des charges en vue de futurs appels d'offres. Nous ne l'avons pas été, par exemple, pour celle concernant la restauration scolaire. »

Roselyne MALARDÉ répond à Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ : « Concernant les Commissions d'Appel d'Offres, la réglementation est très claire, ce sont les membres qui sont élus. Concernant la constitution des cahiers des charges, par contre ça se fait en amont, donc les membres du Conseil Municipal peuvent participer. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE RENONCER** au vote à bulletin secret pour cette désignation,  
➔ **DE PROCÉDER** à la désignation d'un représentant de la CAO du groupement de commandes parmi les membres de la CAO de la Ville ayant voix délibérative ainsi qu'un suppléant.
- Roselyne MALARDÉ titulaire
  - Thierry FALQUERHO suppléant

## **25) REPRISE SUR PROVISION CONTENTIEUX**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO déclare « Nous avons pris connaissance du bordereau concernant la provision de contentieux concernant un agent de la Ville d'Hennebont. Nous voterons contre. Il convient en revanche de clarifier certains points. Bien entendu, nous ne souhaitons pas entrer dans les détails de ce contentieux. Nous n'en avons nul besoin puisque la décision du Tribunal est claire. L'imputabilité de la collectivité c'est donc un jugement de condamnation qui été rendu. Que nous dit le Code Pénal à ce sujet ? L'imputabilité est le caractère de ce qui peut être regardé comme une faute de la part d'une personne, ici la collectivité, en raison de ce que ce fait est mis à sa charge en raison de ce qu'il provient bien de sa part et non pas d'une cause étrangère. Cette imputabilité découle de la présence de l'élément moral de l'infraction c'est-à-dire de l'intentionnalité ou la négligence grave de la part de la personne condamnée. Nous allons donc devoir dédommager par négligence ou par faute à hauteur de 43 000 €. Je rappelle à titre informatif que cette somme correspond à quelques milliers d'euros près à la somme versée à l'intégralité des agents pour le versement de la prime exceptionnelle COVID. Notre question est la suivante : cette imputabilité ne doit-elle pas servir d'exemple pour réaliser un audit sur les fonctionnements et dysfonctionnements des services ? Un travail dans ce sens est-il déjà entamé ? Est-il fait dans le cadre du Comité Technique (CT) ou encore des séances de Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ? Nous nous inquiétons et nous interrogeons sur cet événement : est-il un élément isolé ? Ou n'est-il que la partie immergée de l'iceberg ? Bien entendu, nous attendons une réponse dans la forme car le sujet est bien trop grave et confidentiel pour être abordé en Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire répond : « Je pense qu'il y a confusion sur la personne à travers vos propos. »

Aurélia HENRIO ajoute : « Nous parlons d'imputabilité de la collectivité donc de faute qui lui incombe. »

Michèle DOLLÉ répond à Aurélia HENRIO : « Sur l'imputabilité c'était une non reconnaissance d'un accident de travail. Nous avons contesté la reconnaissance de l'accident de travail et donc de la maladie professionnelle. On est rentré ensuite dans le cadre de la maladie ordinaire. En cas de maladie ordinaire, au bout d'un certain temps, le salarié touche la moitié de son traitement. Donc quand on a été débouté de cette non reconnaissance de notre part, on a dit le Tribunal Administratif tranchera. Ce dernier a tranché, ça a été en faveur du salarié, donc on a reversé les salaires complets que l'on devait reverser au salarié. C'est tout. Vous avez remarqué aussi que dans la délégation où il y avait une autre affaire, également, une demande de reconnaissance de rechute suite à un accident de service. Cette demande de rechute nous l'avons contestée et dans cette situation-là, le Tribunal Administratif nous a suivi et a considéré qu'effectivement il n'y avait pas de rechute suite à cet accident de service. Donc ça peut être où l'un ou l'autre.

Là, ce que nous avons à faire c'est simplement de manière comptable, c'est juste une écriture comptable, ce n'est rien d'autre. La provision elle est constituée car l'on doit se prémunir du risque d'être condamné. C'est tout. »

Aurélia HENRIO déclare : « Avant de saisir un tribunal, pour éviter ce recours ultime, il y a-t-il un travail mené en amont avec les salariés pour que la gestion du personnel ne leur soit pas dommageable ? C'est la question de fonds que je pose. »

Michèle DOLLÉ répond à Aurélia HENRIO : « Ce travail il est fait autant que de possible, le travail il a été fait en amont, il y a des réunions de service. Pour la Ville d'Hennebont, on a assez peu, par rapport à d'autres collectivités sur le secteur, on a assez peu de souci de cet ordre-là. A ma connaissance sur le dernier mandat, il y a eu ces 2 dossiers dont je viens de parler en 6 ans.

Maintenant vous avez raison, quand ce genre de choses se produit, on a un travail qui est fait au sein du service. Mais on a aussi à prendre position et très très souvent on reconnaît l'imputabilité donc l'accident de travail et des fois ce n'est pas reconnaissable et on le réfute. »

Christian LE BOULAIRE demande si une reprise de contentieux n'aurait pas dû être faite.

Philippe SARRET, Directeur Général des Services, répond à Christian LE BOULAIRE : « Sur le premier contentieux Monsieur le Maire a décidé de ne pas faire appel donc le jugement sera exécuté ; sur le second la reprise sera faite s'il n'y a pas d'appel demandé dans les 2 mois. »

Monsieur le Maire ajoute : « Des situations dont certains remontent à plus de 10 ans. Comprenez bien, on est sur plus de 250 salariés, sur un laps de temps long. Qu'il y ait ce type de situation, je dirais malheureusement pour les personnes concernées, c'est purement statistique. Pour autant, chaque situation mérite d'être travaillée avec un retour d'expérience. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 5 HPT	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE DONNER SON ACCORD** pour la reprise de provisions à hauteur de 48 063 €.
- ➔ **DE DIRE QUE** les crédits sont prévus en dépenses au compte 15112 et en recettes au compte 7815 et sont inscrits à la Décision Modificative présentée ce jour en séance du Conseil Municipal.

## **26) TARIFS 2021**

Jacques KERZERHO donne lecture du bordereau.

Aurélia HENRIO ajoute « Nous allons nous abstenir sur ce bordereau. Nous nous interrogeons en effet sur l'évolution et l'augmentation de certains tarifs. Nous déplorons ne pas avoir toujours de bilan des activités mises en place et qui nous permettrait de comprendre telle ou telle évolution des tarifs. On prendra l'exemple de l'augmentation des tarifs pour les balades à calèche. Non seulement, nous n'avons pas eu de bilan de l'année précédente mais, en plus, vous n'apportez aucune justification pour ces hausses. Même chose pour le Complexe Aquatique de Kerbihan. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
Unanimité	Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 5 HPT	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'APPROUVER** les tarifs 2021 comme présentés dans le document joint.

## **27) TRANSFERTS INSTRUMENTS DE MUSIQUE À L'EPCC**

Lisenn LE CLOIREC donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE TRANSFÉRER** les biens selon la liste jointe en annexe à l'EPCC Trio...S,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la mise en œuvre de la délibération.

## **28) VENTE D'UNE BALAYEUSE**

Thierry FALQUERHO donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention :	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

➔ **DE SE PRONONCER** sur cette offre de reprise d'un montant de 9 000 € net.

### **29) PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE À L'EPCC TRIO...S**

Claudine CORPART donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **D'AGRÉER** l'établissement d'une convention de mise à disposition du personnel entre le Maire d'HENNEBONT et l'EPCC « TRIO...S », telle qu'indiqué ci-dessus et présenté en annexe,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer,
- ➔ **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget, chapitre 012 et refacturée à l'EPCC « TRIO...S » et les recettes correspondantes inscrites au compte 6419.

### **30) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b>Unanimité</b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE MODIFIER** le tableau des emplois permanents selon les modalités précisées ci-dessus,
- ➔ **DE DIRE** que les nominations sur les grades créés au tableau des emplois permanents modifié interviendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **31) PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN REGISSEUR(SE) DU CAMPING MUNICIPAL. CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET**

Michèle DOLLÉ donne lecture du bordereau.

Pierre-Yves LE BOUDEC déclare « Nous allons voter ce bordereau et se réjouir que le camping va pouvoir fonctionner en 2021. C'est quelque chose de positif. Maintenant le recrutement d'une personne pour la gestion de ce camping est tout à fait important et on a vu que les compétences requises, du moins les compétences générales, sont affichées. Je crois qu'il faut souligner une compétence qui n'est pas forcément précisée, c'est la qualité des relations humaines car il va y avoir tout un travail à effectuer pour redorer le blason du camping auprès du quartier et de retisser des liens avec les habitants. C'est quelque chose de fondamental. Cette mission-là est essentielle. Ensuite il y a des scénarii qui vont être élaborés et il faudra que très rapidement nous nous mettions autour d'une table pour que la vision à long terme du camping puisse s'établir. »

Présents : 28	Pouvoirs : 5	Total : 33	Exprimés : 33	
<b><u>Unanimité</u></b>	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0

Le Conseil Municipal a décidé

- ➔ **DE CRÉER** un poste de régisseur avec un recrutement sur la base d'un contrat de projet,
- ➔ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **32) QUESTION ORALE DU GROUPE HIC CONCERNANT LES 2 DÉCLARATIONS DE MANIFESTATION REVENDICATIVE RELIGIEUSE AVEC RÉCITATION DE CHAPELETS SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LE RETOUR DES MESSES AVEC FIDÈLES DE L'ASSOCIATION CIVITAS**

Michèle DOLLÉ donne lecture de la question :

« Monsieur le Maire, comme suite aux deux déclarations de manifestation de l'association CIVITAS, nous souhaiterions connaître votre position à ce sujet et ce que permet la réglementation dans le cadre de ce type de manifestation sur l'espace public. »

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse :

« Rappels des faits :

- 1<sup>ère</sup> déclaration de manifestation de CIVITAS auprès de la Préfecture le dimanche 29 novembre 2020 reçue le mercredi 25 novembre 2020. Aucun récépissé n'a été délivré par la Préfecture.
- Nouvelle déclaration de manifestation de CIVITAS auprès de la Préfecture le dimanche 6 décembre 2020 reçue le mercredi 2 décembre 2020. La Préfecture délivre le récépissé le vendredi 4 décembre 2020 à 17 h 00.
- Les 2 déclarations portent sur le même objet : manifestation revendicative religieuse avec récitation de chapelets sur la voie publique pour le retour des messes avec fidèles.

*NB : CIVITAS a fait condamner l'Etat pour interdiction illégale de manifestation religieuse sur les fondements suivants : sur la liberté de culte et la liberté d'expression, ainsi que sur le régime juridique applicable aux manifestations sur la voie publique. (Cf. ordonnances des Tribunaux Administratifs de Clermont Ferrand et de Paris du 21 novembre 2020).*

- L'organisateur de la manifestation a pris la décision de maintenir sa demande de déclaration, alors même, qu'entre les 2 déclarations, le Gouvernement a autorisé la réouverture des églises et que le Conseil d'État

a annulé le décret limitant à 30 le nombre de personnes dans les églises et autres lieux de prières. De ce fait, la manifestation n'avait donc plus lieu d'être.

- Un point presse a été organisé en Mairie vendredi 2 décembre 2020 à 11h30 lors duquel, les 2 groupes politiques du Conseil Municipal, Hennebont Initiatives Citoyennes et Hennebont Pour Tous, considéraient que, compte-tenu des revendications intégristes portées par CIVITAS, la manifestation prévue était un prétexte au prosélytisme contre les valeurs et les principes de la République. A cet effet, ils refusaient que la ville d'Hennebont devienne un lieu de rencontre et de propagation d'idées antirépublicaines. Ils ont rappelé également, comme ils l'ont fait lors de l'hommage à Samuel PATY, leur refus de tous les intégrismes quels qu'ils soient. Enfin, les élus demandaient au Préfet du Morbihan de ne pas autoriser cette manifestation sur la voie publique communale estimant qu'elle représentait un risque de trouble à l'ordre public. Monsieur le Curé était également présent pour informer que le Conseil épiscopal de l'Eglise diocésaine de Vannes ne soutenait pas cette manifestation.
- Un appel à un rassemblement citoyen contre CIVITAS (à l'initiative de Hennebont Pour Tous) le dimanche 6 décembre 2020 à 14 h 00 a été relayé sur les réseaux sociaux. Celui-ci a réuni environ 70 personnes.
- CIVITAS a informé ses membres, le dimanche matin, que la manifestation était annulée afin d'assurer « *la sécurité des manifestants* » et se prémunir « *de la rage de nos ennemis* ».

#### Ce que dit le droit :

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux manifestations religieuses dans l'espace public.

Le Maire peut user de ses pouvoirs de police désormais codifiés au Code de la Sécurité Intérieure (CSI). Pour ce faire, il doit prendre en compte les libertés de religion, de réunion et de manifester.

Une interdiction ne peut être prononcée que lorsqu'il est impossible au Maire d'assurer le maintien de l'ordre public par d'autres moyens.

L'article L.211-4 du CSI lui permet, s'il estime que la manifestation projetée est de nature à troubler l'ordre public, de l'interdire. Il l'interdit par un arrêté qu'il notifie immédiatement aux signataires de la déclaration et transmet dans les 24h au Préfet.

La Loi et la Jurisprudence laissent donc au maire la possibilité d'interdire une manifestation s'il estime que son déroulement risque de porter atteinte à l'ordre public. L'interdiction peut être limitée, ne portant par exemple que sur certaines voies publiques de la commune dans le but de faciliter la circulation.

Aussi, je vous fais part de ma décision d'utiliser, désormais, cette prérogative si une association ou un parti politique, portant des revendications religieuses intégristes, venait à déclarer une manifestation, avec célébration de culte sur le domaine public, à Hennebont.

Engageant par cette décision, la Ville d'Hennebont, je souhaite connaître l'avis des groupes politiques sur cette question. »

Christian LE BOULAIRE transmet les excuses du Groupe Liste Indépendante pour son absence au rassemblement et ajoute que le groupe est contre toute manifestation intégriste qui est interdite sur la voie publique. Notamment, il demande pourquoi CIVITAS n'étant pas de la Région a souhaité manifester à Hennebont.

Fabrice LEBRETON déclare « Monsieur le Maire, nous partageons la demande et les interrogations du groupe majoritaire. Nous vous remercions donc d'avoir répondu à sa question orale.

Vous nous demandez de donner notre avis sur votre décision d'user de vos prérogatives pour interdire, sur le domaine public, toute manifestation d'association ou de parti politique portant des revendications religieuses intégristes, avec célébration de culte. Nous soutenons votre décision et allons en expliquer les raisons.

Le 29 octobre 2020, afin de rendre hommage à Samuel PATY, assassiné quelques jours plus tôt, le Conseil Municipal a rappelé son refus absolu des forces obscurantistes, des fanatismes mortifères et des idéologies de haine qui menacent la République. Unanimement, nous avons réaffirmé notre attachement indéfectible aux valeurs et aux principes de la République.

« Ce trésor dont nous avons hérité, qui s'appelle République, il faut veiller dessus » déclarait, à la fin du mois d'octobre dernier, Robert BADINTER.

Le dimanche 29 octobre 2020, nous avons exercé ce devoir de vigilance auquel fait allusion l'ancien Garde des Sceaux.

La raison : la présence, place de la Mairie, de membres du parti politique, CIVITAS.

Comment ne pas réagir et ne pas vous prévenir, Monsieur le Maire, quand on découvre, déployés, sur le domaine public, des bannières arborant le Sacré-Cœur, insigne de la Contre-Révolution Vendéenne, et des drapeaux à fleurs de lys ?

Nous ne pouvons pas rester passifs quand, dans nos communes, manifeste un parti politique intégriste qui, par exemple, propose, pour Noël, des tasses à l'effigie de Charles MAURRAS, antisémite et royaliste notoire du XXème siècle ou de Robert BRASILLACH, collaborationniste pro-nazi, fusillé en 1945.

Nous sommes républicains, profondément laïques donc tolérants et respectueux des libertés y compris celle de culte.

Il n'était donc pas dans nos intentions d'entraver cette manifestation religieuse du 29 novembre 2020 ni celle programmée et autorisée par la Préfecture, le 6 décembre 2020.

Notre appel à un rassemblement ce jour n'avait qu'un seul objectif : réaffirmer notre attachement aux valeurs et aux principes républicains que nous avons faits nôtres. Et cet appel s'imposait d'autant plus que nous avons, en effet, des craintes sur les idées défendues par CIVITAS. Ce parti politique est-il vraiment attaché à la démocratie ? Défend-il réellement les valeurs de la République ?

Des déclarations de certains de ses membres influents et son programme politique sèment le trouble donc nous inquiètent.

Ainsi, certains propos lus dans le numéro 60 de la revue CIVITAS (17 juin 2016) nous laissent penser que ce parti politique abhorre la démocratie. CIVITAS y reprend en effet les propos de Charles MAURRAS dont j'ai parlé à l'instant. Nous en citons quelques passages : « La démocratie c'est le mal, la démocratie c'est la mort », écrivait Charles MAURRAS. On pourrait y ajouter, la démocratie c'est le mensonge et notre dossier aura pour objectif de montrer en quoi la démocratie est foncièrement menteuse. ».

Et que dire des prises de position de CIVITAS contre la laïcité, principe républicain, garant de la cohésion sociale de notre pays, qu'il veut abolir ? Quelle valeur accorde-t-il aussi à l'égalité républicaine quand il affiche, par exemple, son homophobie ? Certains de ses adhérents ne parlaient-ils pas « d'homofolie » en manifestant contre le mariage homosexuel ?

Nous pourrions aussi faire référence à ses déclarations sur l'école de la République qu'il considère comme « une véritable machine à broyer l'intelligence de nos enfants et à détruire l'identité française ». Son prosélytisme en faveur l'école à la maison et des écoles hors contrat n'est-t-il pas une forme de repli communautariste dont il faut s'inquiéter ?

Nous rappellerons enfin que les responsables de CIVITAS ont qualifié, dimanche 06 décembre 2020, les élus municipaux d'Hennebont « d'ennemis ». Ce vocabulaire est-il celui de personnes qui acceptent le débat démocratique ? Là encore, nous en doutons.

Le 09 décembre dernier, au Palais de l'Élysée, le Premier Ministre a présenté le projet de loi confortant les principes républicains. Certains passages de ce discours doivent retenir notre attention. Jean CASTEX a ainsi déclaré que le Gouvernement voulait « combattre les entreprises idéologiques et politiques qui s'attaquent à nos valeurs », voulait lutter contre « des actes et des comportements qui sont contraires à nos principes républicains ».

Nous espérons donc que les propos du Chef du Gouvernement seront suivis des faits et qu'à l'avenir, l'État saura prendre les mesures nécessaires contre toutes les organisations, contre toutes les associations religieuses, contre tous les partis politiques, sans exception aucune, qui prônent la discrimination, qui prêchent la haine, qui contestent la démocratie et la République.

Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons, notre groupe soutient donc votre décision. »

\*\*\*

Levée de la séance à 21 h 08

\*\*\*